

# Procès-verbal de la 157<sup>e</sup> assemblée générale

tenue le 13 novembre 2015 de 9h à 12h au sous-sol de l'église Sainte-Famille

## Ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la 156<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 4 novembre 2015; et suites.
5. Informations :
  - 5.1 État de la négociation à la table centrale : dernières offres patronales rejetées.
  - 5.2 PAQTE| PAQTNE.
  - 5.3 Processus d'adoption du calendrier scolaire 2016-2017 en Commission des études.
6. Suites de l'ASPPC :
  - 6.1 Rapport de la négociation sectorielle.
  - 6.2 Rejet du dépôt patronal.
7. Réflexion sur une éventuelle loi spéciale ou décret ?
8. Levée de l'assemblée.

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

---

### Résolution 157.1

« Il est proposé de désigner Yves Lafond président de l'assemblée. »  
Marc Tousignant propose et Martin Fontaine appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

---

### Résolution 157.2

« Il est proposé d'accepter comme nouvelle membre du SPECS-CSN l'enseignante suivante : Isabelle Chicoine (Technique d'éducation spécialisée). »  
François Théoret propose et Sylvie Faure appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

---

### Résolution 157.3

« Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que proposé. »  
Jean-Thomas Courchesne propose et Claudine Desautels appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 4. Adoption du procès-verbal de la 156<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 4 novembre 2015; et suites.

---

### Résolution 157.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 novembre 2015 tel que présenté. »  
Diane Lafrance propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.  
Adopté à l'unanimité.

- Aucune suite.

## 5. Informations :

---

### 5.1 État de la négociation à la table centrale : dernières offres patronales rejetées.

Julie Dionne explique aux membres du SPECS la différence entre la première offre salariale et l'offre « bonifiée » de la partie patronale. Julie Dionne démontre que le salaire d'arrivée, au bout de cinq ans, est équivalent. Une présentation est également effectuée au sujet du régime de retraite. Elle spécifie que cette offre patronale a été rejetée par la partie syndicale.

### 5.2 PAQTE| PAQTNE.

Sarah Perrien fait un retour sur les événements qui ont menés au retrait de l'appui du Syndicat au PAQTE-PAQTNE, la direction en étant déjà avisée. En effet, ce processus qui avait, à l'origine, une visée de formation continue a pris une tendance vers l'évaluation de la performance dans les dernières années. De plus, l'utilisation d'appareils électroniques appartenant aux étudiantes et étudiants pour répondre au questionnaire, malgré un accord commun avec la direction pour empêcher cette pratique, est dénoncée par l'exécutif du SPECS-CSN. Sarah Perrien invite les membres du SPECS-CSN à ne pas participer au PAQTE-PAQTNE jusqu'à nouvel ordre. Elle indique également aux membres qu'une rencontre avec la direction aura lieu au cours de la semaine prochaine, à leur demande.

Steve McKay dresse un portrait des rencontres de suivi qui ont été effectuées avec la direction depuis plusieurs années afin de limiter les dérives dans l'application du processus. Il rappelle que ce processus ne peut exister qu'en présence d'un accord entre les parties et qu'une reprise du processus ne pourra se faire sans mandat de la part de l'assemblée.

La question du coût pour l'achat du matériel numérique par le Cégep est soulevée.

### 5.3 Processus d'adoption du calendrier scolaire 2016-2017 en Commission des études.

Sarah Perrien informe les membres de l'assemblée de la déclaration faite à la direction lors de la dernière rencontre de la Commission des études. Elle présente le processus habituel d'adoption du calendrier scolaire qui n'a pas été respecté dans le cas présent. Un membre de l'assemblée rappelle que la convention collective stipule que la direction doit informer le syndicat des enseignants avant d'effectuer une consultation auprès des membres du personnel enseignant, ce qui n'a pas été fait au sujet du calendrier scolaire 2016-2017.

## 6. Suites de l'ASPPC :

---

### 6.1 Rapport de la négociation sectorielle.

Catherine Ladouceur présente l'état de la situation par rapport négociation sectorielle.

### 6.2 Rejet du nouveau dépôt patronal.

Catherine Ladouceur explique aux membres certains éléments de la nouvelle offre patronale qui a été déposée hier après-midi. Entre autres choses, elle présente les reculs de la part de la partie patronale ainsi que les sujets qui demeurent problématiques dans la négociation.

Elle rappelle aux membres de rester à l'affût de l'information que l'exécutif communique puisque les assemblées pourraient être convoquées à court terme dans les prochaines semaines. Quelques membres s'expriment sur les sujets pour lesquels la pression doit être maintenue dans le cadre de cette négociation : acquisition de la permanence, soutien à la condition des précaires, situation des enseignants au CFC.

Elle effectue une mise en contexte de la présente proposition.

- Attendu qu'un « non-recul » ne constitue pas un gain;
- Attendu que les gains réalisés en faveur de l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants sont minimales à ce jour;
- Attendu la force de la mobilisation et la détermination des membres du SPECS-CSN à obtenir un contrat de travail négocié décent et respectueux de leur professionnalisme;

**Résolution 157.5** « Il est proposé que le SPECS-CSN rejette le dépôt patronal du CPNC du 12 novembre 2015 et invite le comité de négociation de l'ASPPC à poursuivre la négociation dans l'objectif d'obtenir des gains significatifs dans les thèmes supportant nos demandes, soit la précarité, la tâche et l'organisation du travail, l'appartenance à l'enseignement supérieur et la consolidation du réseau ».

Steve McKay propose et Diane Lafrance appuie.  
Adopté à l'unanimité.

## 7. Réflexion sur une éventuelle loi spéciale ou décret ?

Steve McKay présente un extrait de l'arrêt de la Cour suprême (*Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan*). Il explique le contexte entourant la présente proposition.

- Attendu que la possibilité de recourir à la grève est nécessaire afin d'assurer un juste équilibre des forces dans un contexte de négociation;
- Attendu le recours systématique à la loi spéciale par le gouvernement du Québec pour mettre fin aux grèves dans le secteur public et imposer les conditions de travail;
- Attendu que le recours aux lois spéciales devrait être exceptionnel;
- Attendu que la Cour suprême du Canada reconnaît que le recours à la grève est protégé par le droit d'association et le droit à la libre association, droits qui se trouvent dans la Charte canadienne des droits et libertés.
- Attendu les récentes décisions de la Cour suprême du Canada, soit les arrêts *Police montée*, *Meredith* et *Saskatchewan Federation of Labour*, qui consacrent le caractère constitutionnel du droit de grève des employé-es du secteur public;

**Prop. principale :** « Il est proposé que, dans l'éventualité où le gouvernement du Québec adopte une loi spéciale qui empêche le recours à la grève par les membres des syndicats affiliés au Front commun, brimant ainsi le droit d'association et le droit à la libre expression, droits explicitement reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés, les membres du SPECS-CSN affirment que la poursuite de la grève constitue un geste de désobéissance civile légitime ».

Jean-Thomas Courchesne propose et Ghislain Chabot appuie.

Il est proposé de transformer l'assemblée délibérante en comité plénier.  
Jean-Thomas Courchesne propose et Maria Chelkowska appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée délibérante :

### **Proposition d'amendement 1 :**

« Il est proposé de remplacer « ... constitue un geste de désobéissance civile légitime » par « peut constituer un geste de désobéissance civile légitime ». »

Mathieu Deschamps propose et Olivier Demers appuie.  
Adoptée à l'unanimité

### **Proposition d'amendement 2 :**

« Il est proposé de retirer dans la proposition les mots « de désobéissance civile ». »

Valérie Boisvert propose et Lynda Bourgeois appuie.  
Rejetée à l'unanimité.

### **Proposition d'amendement 3 :**

« Il est proposé d'ajouter à la proposition la phrase suivante : « Dans le contexte, la désobéissance civile signifie le refus éclairé, assumé et public de respecter une telle loi spéciale parce qu'elle est jugée contraire à des principes éthiques fondamentaux ou au bien commun ». »

Noémi Roy propose et Mathieu Deschamps appuie.

### **Proposition de sous-amendement :**

« Il est proposé d'enlever les mots « telle » et « spéciale » de la proposition. »

Julie Bernard propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

La proposition de sous-amendement est adoptée à la majorité.

La proposition d'amendement 3 telle que modifiée est adoptée à la majorité.

### **Proposition d'amendement 4 :**

« Il est proposé de changer les mots « affiliés au Front commun » dans la proposition par « du secteur public ». »

Jean-Thomas Courchesne propose et Loïc Franchomme-Fossé appuie.

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité.

### **Vote sur la proposition principale modifiée :**

Adoptée à la majorité.

#### **Résolution 157.6**

« Il est proposé que, dans l'éventualité où le gouvernement du Québec adopte une loi spéciale qui empêche le recours à la grève par les membres des syndicats du secteur public, brimant ainsi le droit d'association et le droit à la libre expression, droits explicitement reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés, les membres du SPECS-CSN affirment que la poursuite de la grève peut constituer un geste de désobéissance civile légitime. Dans le contexte, la désobéissance civile signifie le refus éclairé, assumé et public de respecter une loi parce qu'elle est jugée contraire à des principes éthiques fondamentaux ou au bien commun ». »

Les personnes suivantes demandent d'enregistrer leur dissidence au procès-verbal : Hélène Dauphinais et Marie Simard.

#### **Résolution 157.7**

« Il est proposé que le SPECS-CSN lance un appel à tous les syndicats du secteur public pour qu'ils se dotent d'un mandat similaire. »

Philippe Langlois propose et Steve McKay appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. Levée de l'assemblée.**

#### **Résolution 156.8**

« Il est proposé de lever l'assemblée. »

Sarah Perrien propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

---

Steve Mc Kay, président

---

Joëlle Brizard, secrétaire